

**Arrêté n ° 2022-007 portant nomination
du directeur adjoint du service commun interuniversitaire S.mart Grenoble Alpes
(ex AIP Primeca Dauphiné-Savoie)**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation, notamment l'article L 714-2
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret 2019-1123 du 31 octobre 2019
- Vu** Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** La délibération du Conseil d'administration, en date du 15 octobre 2015 approuvant les statuts du service commun interuniversitaire AIP PRIMECA DAUPHINE SAVOIE
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 13 février 2020 portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** L'avis du conseil du service commun interuniversitaire S.mart (ex AIP PRIMECA DS) en date du 8 mars 2022 sur la nomination de Monsieur Pierre DAVID en qualité de directeur adjoint, pour une durée de cinq ans à compter du 4 avril 2022
- Vu** Les avis favorables des présidents de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université de Savoie Mont Blanc

ARRETE

Article 1

Monsieur Pierre DAVID, maître de conférences, est nommé dans les fonctions de directeur adjoint du service commun interuniversitaire S.mart Grenoble Alpes (ex AIP Primeca Dauphiné-Savoie) à compter du 4 avril 2022.

Article 2

L'avenant n°1 de l'arrêté n° 2012-083 de nomination en date du 10 juillet 2017 est abrogé.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et affiché aux lieux prévus à cet effet.

Fait à Grenoble, le 22 mars 2022,

L'Administrateur général

SIGNÉ

Pierre BENECH

Vu et pris connaissance le